



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2015-0180

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 11 août 2015, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2015-0180 modifiant divers éléments du règlement des permis et certificats.
- Le règlement numéro 2015-0180 entre en vigueur dès sa publication.
- Ces règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Grand-Métis, ce 17^e jour d'août 2015.

Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 17^{ème} jour d'août 2015.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 17^{ème} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2015.

Directrice générale secrétaire trésorière